

ANNEXE

ENVOLS DE BALLONS DE BAUDRUCHE & LANTERNES CELESTES
A une distance \leq 10 km d'un ou plusieurs aérodrôme(s)

Formulaire à envoyer soit par fax ou mail aux numéros (1) désignés dans le document intitulé
« Procédure envols de ballons »

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom :
(ou raison sociale)

Prénom :

Adresse :

N° Tél. fixe ou portable :
(impératif)

N° Fax ou adresse mail :
(impératif)

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE :

Date de l'envol :

Horaire prévu (heure locale) :

Nombre de ballons ou lanternes :

Lieu précis (indiquer Commune et Département) :

Aérodrome(s) situés à une distance \leq 10km du lieu du lâcher :

Type de ballons ou lanternes (à préciser impérativement) :

Date et signature du demandeur :

ENVOIS DE BALLONS DE BAUDRUCHE & LANTERNES CELESTES

V8 - Mise à jour du 24 juillet 2017

ATTENTION, CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE

Consignes générales à respecter pour effectuer le lâcher :

- les ballons devront être gonflés uniquement avec un gaz inerte, la quantité maximale de gaz admise ne devant pas excéder 50 litres par ballon ;
- l'enveloppe des ballons (y compris la charge utile) ou des lanternes ne sera pas conçue dans un matériau réfléchissant les signaux radar ;
- aucune charge utile solide autre qu'une carte de correspondance ne devra être transportée et la structure ne devra comporter aucune pièce métallique ou rigide.
- les ballons ou les lanternes ne devront pas être reliés entre eux et un lâcher maximum de 100 à la fois ne pourra être effectué que toutes les 5 minutes ;

DEMARCHES ADMINISTRATIVES PREALABLES A EFFECTUER :

*Ces consignes ne sont valables qu'à l'intérieur de l'espace aérien français.
En cas d'envol prévisible vers la Belgique, il vous appartient d'obtenir par ailleurs
l'accord et les consignes des autorités compétentes pour l'espace aérien belge.*

Cas n°1 : Distance > 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- aucune autorisation n'est à demander. Respecter les consignes générales suscitées.

Cas n°2 : Distance ≤ 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- 2 jours ouvrables minimum avant l'opération, adresser par fax ou par mail l'annexe au verso aux contacts correspondants (1) ;
- avant le début de l'opération, téléphoner si un numéro est indiqué (2).

Liste des Aérodromes du Nord Pas-de-Calais	N° Fax ou adresse mail (1)	N° Téléphone (2) (*)
ARRAS-ROCLINCOURT	03 21 23 84 86 / a.szymura@artois.cci.fr	X
BERCK-SUR-MER	03 21 89 90 01 / cornuffi@aol.com	X
CALAIS-DUNKERQUE	03 21 35 22 66 / afis.calais-dunkerque@agglo-calais.fr	X
CAMBRAI-NIERGNIES	03 27 72 40 01 / p.malak.pm@gmail.com	X
DUNKERQUE-GHYVELDE	03 28 24 59 70 / secretaire@aeroclub-dunkerque.com	X
LENS-BENIFONTAINE	aerodrome@agglo-lenslievin.fr	X
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	03 21 05 16 06 / bernard.lamblin@aviation-civile.gouv.fr	03 21 06 62 86/71
LILLE-LESQUIN	lille.tour@aviation-civile.gouv.fr	03 20 90 71 80
LILLE MARCQ-EN-BAROEUL	03 20 98 18 71 / mdhaenens@sigal.eu	X
MAUBEUGE-ELESMES	03 27 53 01 10 / andre.petit@amvs.fr	X
MERVILLE-CALONNE	03 28 42 09 39	03 28 48 48 80
SAINT-INGLEVERT-LES-DEUX-CAPS	03 21 87 09 08 / aeroclubduboulonnais@gmail.com	X
SAINT OMER-WIZERNES	03 21 88 55 74 / affaires-foncieres@ville-saint-omer.fr	X
VALENCIENNES-DENAIN	03 27 21 03 34 / afis.valenciennes@orange.fr	03 27 21 11 60
VITRY-EN-ARTOIS	03 21 60 06 01 / administration@cc-osartis.com	X

(*) Lors de cet appel, les organismes de la circulation aérienne sont chargés de vous donner les éventuelles consignes complémentaires relatives à leur domaine de compétence et d'informer les usagers aériens ;

Pour toute question, veuillez adresser un courriel à la DSAC Nord - Délégation Nord Pas de Calais : dsacn-lille-ag-bf@aviation-civile.gouv.fr

ENVOLS DE BALLONS DE BAUDRUCHE & LANTERNES CELESTES

V8 - Mise à jour du 24 juillet 2017

ATTENTION, CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE

Consignes générales à respecter pour effectuer le lâcher :

- les ballons devront être gonflés uniquement avec un gaz inerte, la quantité maximale de gaz admise ne devant pas excéder 50 litres par ballon ;
- l'enveloppe des ballons (y compris la charge utile) ou des lanternes ne sera pas conçue dans un matériau réfléchissant les signaux radar ;
- aucune charge utile solide autre qu'une carte de correspondance ne devra être transportée et la structure ne devra comporter aucune pièce métallique ou rigide.
- les ballons ou les lanternes ne devront pas être reliés entre eux et un lâcher maximum de 100 à la fois ne pourra être effectué que toutes les 5 minutes ;

DEMARCHES ADMINISTRATIVES PREALABLES A EFFECTUER :

*Ces consignes ne sont valables qu'à l'intérieur de l'espace aérien français.
En cas d'envol prévisible vers la Belgique, il vous appartient d'obtenir par ailleurs
l'accord et les consignes des autorités compétentes pour l'espace aérien belge.*

Cas n°1 : Distance > 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- aucune autorisation n'est à demander. Respecter les consignes générales suscitées.

Cas n°2 : Distance ≤ 10km d'un ou plusieurs aérodromes de la liste ci-après

- 2 jours ouvrables minimum avant l'opération, adresser par fax ou par mail l'annexe au verso aux contacts correspondants (1) ;
- avant le début de l'opération, téléphoner si un numéro est indiqué (2).

Liste des Aérodromes du Nord Pas-de-Calais	N° Fax ou adresse mail (1)	N° Téléphone (2) (*)
ARRAS-ROCLINCOURT	03 21 23 84 86 / a.szymura@artois.cci.fr	X
BERCK-SUR-MER	03 21 89 90 01 / cornuffi@aol.com	X
CALAIS-DUNKERQUE	03 21 35 22 66 / afis.calais-dunkerque@agglo-calais.fr	X
CAMBRAI-NIERGNIES	03 27 72 40 01 / p.malak.pm@gmail.com	X
DUNKERQUE-GHYVELDE	03 28 24 59 70 / secrtaire@aeroclub-dunkerque.com	X
LENS-BENIFONTAINE	aerodrome@agglo-lenslievin.fr	X
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	03 21 05 16 06 / bernard.lamblin@aviation-civile.gouv.fr	03 21 06 62 86/71
LILLE-LESQUIN	lille.tour@aviation-civile.gouv.fr	03 20 90 71 80
LILLE MARCQ-EN-BAROEUL	03 20 98 18 71 / mdhaenens@sigal.eu	X
MAUBEUGE-ELESMES	03 27 53 01 10 / andre.petit@amvs.fr	X
MERVILLE-CALONNE	03 28 42 09 39	03 28 48 48 80
SAINT-INGLEVERT-LES-DEUX-CAPS	03 21 87 09 08 / aeroclubduboulonnais@gmail.com	X
SAINT OMER-WIZERNES	03 21 88 55 74 / affaires-foncieres@ville-saint-omer.fr	X
VALENCIENNES-DENAIN	03 27 21 03 34 / afis.valenciennes@orange.fr	03 27 21 11 60
VITRY-EN-ARTOIS	03 21 60 06 01 / administration@cc-osartis.com	X

(*) Lors de cet appel, les organismes de la circulation aérienne sont chargés de vous donner les éventuelles consignes complémentaires relatives à leur domaine de compétence et d'informer les usagers aériens ;

Pour toute question, veuillez adresser un courriel à la DSAC Nord - Délégation Nord Pas de Calais : dsacn-lille-ag-bf@aviation-civile.gouv.fr